

Objet : Pour une véritable consultation sur l'avenir du réseau public

Mesdames, messieurs,

Un large consensus se dégage des inquiétudes exprimées, notamment en commission parlementaire, par plusieurs organisations sur le projet de loi 10, porté par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette. Plusieurs experts ont aussi exprimé de grandes réserves au sujet de cette réforme qui pèserait lourd sur l'organisation du réseau de la santé et des services sociaux.

Nous sommes inquiets des impacts que cette réforme occasionnerait. Nous avons plusieurs raisons de croire que le ministre n'atteindra pas les cibles qu'il prétend viser.

Aucune consultation

Nous déplorons l'absence de toute consultation avant le dépôt de ce projet de loi. Pourtant, la connaissance du milieu et la collaboration entre les acteurs sont des éléments centraux pour mener à bien une telle réforme. Comment peut-on penser réviser de fond en comble l'organisation du réseau sans prendre en compte l'avis de celles et ceux qui, au quotidien, s'assurent de la gestion et de la prestation de services pour la population? C'est d'autant plus paradoxal que plusieurs démarches sont menées actuellement, par les acteurs du réseau, afin d'améliorer la qualité des services.

Une concentration de pouvoir sans précédent

Nous dénonçons la concentration inédite des pouvoirs entre les mains du ministre. Plusieurs pouvoirs de décisions reviendraient au ministre, tant au niveau des nominations des membres des conseils d'administration et de la direction des nouveaux établissements, qu'au niveau de la gestion des établissements.

De plus, la création de superstructures régionales limiterait grandement l'autonomie des établissements locaux. Les réalités des communautés sont différentes et la meilleure façon de les refléter est au contraire de miser sur l'autonomie des établissements et sur une réelle décentralisation.

Par ailleurs, cette centralisation excessive se ferait au détriment des services sociaux, la santé publique, la santé mentale et la protection de la jeunesse, de même que pour les organismes communautaires. Comment sera-t-il possible de garantir la pérennité d'autant de missions différentes au sein d'une seule superstructure régionale?

Une perte de démocratie citoyenne

La diminution de la démocratie citoyenne dans le réseau de la santé et des services sociaux est également préoccupante. Actuellement la population peut choisir ses représentants au sein des conseils d'administration. En outre, chacun des établissements possède son propre C.A., ce qui assure une proximité entre les administrateurs et la population. Avec la réforme, il n'y aurait plus qu'un seul conseil d'administration par région et aucun représentant élu

par la population. Quel pouvoir restera-t-il aux citoyennes et citoyens? L'utilisateur y perdrait même le droit de choisir le lieu où recevoir ses soins!

Pendant ce temps, rien pour améliorer les services

En quoi une réforme de structure permettrait-elle d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services? En quoi la concentration des pouvoirs entre les mains d'une seule personne permettrait-elle d'améliorer l'accès et la qualité des services à la population? Le ministre ne l'a pas démontré. Tous les efforts qui devraient servir à répondre aux véritables préoccupations de la population seront canalisés dans une réforme de structure.

Par exemple, tous les intervenants s'entendent sur l'urgence de développer et de consolider la première ligne, afin d'améliorer l'accès aux services. En quoi la réforme du ministre Barrette permettrait-elle de réaliser ce virage nécessaire?

Vers le retrait du projet de loi 10

Parce qu'il a été écrit sans aucune consultation, parce qu'il aurait pour conséquence de supprimer l'autonomie locale et de concentrer les pouvoirs entre les mains du ministre et parce qu'il entraînerait une limitation des droits des usagers sans améliorer l'accès aux services, nous demandons :

- le retrait du projet de loi 10;
- la tenue de véritables consultations sur l'avenir de notre réseau public.